

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 582

présenté par

Mme Genevard, Mme Audibert, M. Ravier, M. Door, M. Cattin, M. Di Filippo, Mme Anthoine,  
M. de la Verpillière, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Beauvais et M. Aubert

-----

### ARTICLE 2 BIS

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Les mesures nationales et pluriannuelles d'organisation concernant la prévention et l'éducation du public, l'information sur la fertilité féminine et masculine, la formation des professionnels de santé et la coordination en matière de recherche et de protocolisation pour lutter contre toutes les causes d'infertilité, notamment comportementales et environnementales, sont définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la santé, de la recherche et de l'écologie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir l'article 2 *bis* du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale afin de garantir une information sur l'infertilité et ses causes .